

Si l'on a connu hiver encore plus doux, l'anormalité des températures devient la normalité. Il n'y a eu que 18 jours avec une gelée matinale sur décembre et janvier contre 24 en normale sur ces deux mois. Si la température est descendue à -6°C le 22 janvier, aucune journée n'a connue de maximales négatives ce qui est assez exceptionnel. En moyenne sur les 2 mois l'excédent de température est de quasiment 2°C.

Les semis tardifs de blé en profitent pour rattraper leur retard si le sol n'est pas gorgé d'eau, par contre sur les semis précoces les maladies telles que les rouilles emmagasinent des degrés jours ; à suivre au printemps.

COLZA

Surveiller la reprise

Entrée hiver nous avons laissé des situations très contrastées, avec des parcelles préoccupantes, notamment dans le cas de levées fortement retardées par la sécheresse du lit de semence. Malgré la douceur la situation ne s'est souvent pas beaucoup améliorée. Sur les beaux colzas à plus de 45 grammes de matière verte par pied entrée hiver, et un beau pivot bien droit, nous sommes par contre sur la bonne trajectoire.

La pression altise ne semble pas très élevée en moyenne, mais les petits colzas, même avec beaucoup de pieds / m² risquent de mal supporter d'éventuelles attaques du coeur. Les attaques de charançons de la tige peuvent également être plus dommageables sur des plantes moins vigoureuses, avec le risque que les méligèthes viennent achever le « travail ». On constate en effet que les colzas en souffrance, cumulent les problèmes de ravageurs qui semblent plus attirés. Dans les parcelles/ilots où vous savez que la pression insectes est élevée, ce genre de situation à colza peu vigoureux et peu développé, nécessitera sans doute des décisions raisonnées mais radicales pour changer de fusil d'épaule avant de continuer à investir. Il faut également surveiller les parcelles hydromorphes dans lesquelles le colza patauge, ce qui est très préjudiciable à la culture.

Fertilisation : accompagner la reprise

Comme à l'automne, ce doit être la météo qui donne le rythme de la végétation, et le reste doit accompagner pour ne pas générer de carence. Sur les « petits » colza suffisamment prometteurs tout de même, il faut donc démarrer les apports d'azote à petite dose, mais dès la reprise de végétation. Même si le programme d'action « zone vulnérable » permet les apports sur colza à partir du 1^{er} février, il ne faut pas trop anticiper pour autant, sinon l'azote se réorganise avant que la culture ne le valorise. Sur les parcelles de limon/argiles labourées, va tout de même se poser le problème de la portance. Il est trop tôt pour apporter le soufre.

Conseil azote par satellite toujours possible

C'est le moment de passer les dernières commandes pour le conseil Mes Sat'Im@ges par télédétection si vous souhaitez avoir le retour du conseil avant le 2^{ème} apport qui sera modulé selon la dose totale à apporter. Rétroactivement l'azote absorbé avant hiver sera également pris en compte. En effet les photos de vos parcelles sont acquises systématiquement et en routine par le réseau Sentinel2 et sont stockées. Ce que vous payez c'est l'interprétation des photos de vos champs, et ceci peut se faire à tout moment rétroactivement.

Rappelons toutefois que l'interprétation n'est pas possible pour les colzas associés ou avec de forts salissements. Dans ce cas, seule la pesée manuelle est envisageable.

Par ailleurs sur des colzas normalement développés, la mesure du reliquat azoté est peu utile. S'il y a de l'azote, la culture l'absorbe, et les reliquats sont donc quasiment systématiquement faibles dans ces situations.

BLE

Reliquats à prévoir en sol ressuyé

La praticabilité des parcelles n'est pas toujours suffisante pour réaliser les mesures de reliquat. En conditions de sol non ressuyé, la présence d'eau libre ne permet pas de faire un échantillonnage propre : l'eau qui coule dans le trou fausse les mesures. Attendre le ressuyage des parcelles. La date limite pour prélever est la date du 1er apport. Il reste donc 2 à 3 semaines pour espérer de meilleures conditions mieux ressuyées.

Respecter le protocole de prélèvement

S'il y a eu quelques bugs dans le passé, les mesures laboratoire sont désormais très fiables. Le problème c'est l'échantillonnage : pour mémoire un reliquat digne de ce nom c'est 8 carottes minimum (voir plus sur les 2 premiers horizons), sur 3 horizons de 30 cm en blé (voir 4 en limon profond), dans une zone homogène sur un cercle de 20 m de rayon. Sur le conseil, la principale source d'erreur est le mauvais remplissage du questionnaire.

Pour mémoire : En Zones Vulnérables une mesure de reliquat azoté en sortie d'hiver est obligatoire sur l'une des trois cultures principales.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 4 février 2020 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Légrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.
La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.